

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 novembre 2021**

**Etaient présents** : MM. Nef, Agras, Carpentier, Cominotti, De Prada, Espiet, Grux et Knepper, et Mmes Kauffmann, Lapeyrère, Mascarenc, Pérès et Petit

**Absents** : Mme Maurens et M. Bourdieu

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25/10/2021**

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2021 : sans objet ; approbation unanime.

### **2 – BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°4**

Sur le budget de la commune, afin de pouvoir passer les dernières écritures comptables (ventes et rémunérations), il est nécessaire de procéder à un virement de crédits du chapitre 011 vers le chapitre 012 pour un montant de 5 000 € (dépenses de fonctionnement) et du chapitre 13 vers le chapitre 024 pour un montant de 1 100 € (recettes d'investissement).

Accord unanime

### **3- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le maire précise qu'afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 alors que le budget primitif 2022 n'est pas encore voté, il est nécessaire de prendre une délibération ouvrant des crédits dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 hors remboursement de la dette. Cela concerne les chapitres 21 pour 300 000 € et 23 pour 250 000 €.

Accord unanime.

### **4 – GACG : ADOPTION DU RAPPORT PROVISOIRE DU CLETC DU 16 11 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport provisoire du CLETC du 16 novembre 2021 concernant la régularisation des dépenses engagées par GACG relatives à la compétence gestion des eaux pluviales urbaines ainsi que sur le financement du déploiement de la fibre optique selon un principe de solidarité communautaire. Adopté à l'unanimité.

### **5- AMENAGEMENT DU PARC LANNELONGUE : ACQUISITION DE JEUX**

M. Knepper informe l'assemblée du projet communal d'aménager le parc Lannelongue avec le Foyer des Jeunes dans le cadre du budget participatif 2021. 2 devis sont proposés : ALTIBRANCHE pour 10 300 € HT et T EN LEYRE pour 12 378.30 € HT (jeux acrobatiques, pan d'escalade et tyrolienne). Choix ALTIBRANCHE pour 10 300 € HT.

Accord à l'unanimité

Le reste de l'aménagement, soit le déplacement de l'escalier, la destruction de la scène, la démolition partielle du mini-golf et le comblement partiel de la mare, sera pris en charge par la commune avec une aide financière du Casino.

### **6 - OMBRIERES**

M. Carpentier rappelle à l'assemblée l'existence d'un projet d'ombrières proposé par le SDEG et l'AREC d'Occitanie. Deux emplacements sont prévus : parking de la base de loisirs et parking du terrain de foot. Des discussions sont en cours pour affiner le projet.

### **7 – ECOLE MATERNELLE : POINT SUR LE FONCTIONNEMENT**

M. le Maire rappelle que l'absence simultanée des deux ATSEM du début du mois a été difficile à gérer. Le remplacement au pied levé n'est pas facile à mettre en place.

Dans le registre du personnel communal, M. LE Maire et Mme Kauffmann donnent des éléments sur les emplois aidés accessibles à la commune.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- DETR 2022 : afin d'optimiser les financements de l'Etat, deux tranches de travaux sont prévues pour la construction d'une nouvelle école élémentaire (2021 et 2022). Ainsi une seconde demande de DETR est effectuée pour 2022 après celle de 2021 ;
- Budget annexe du lotissement des chênes : sur le budget de la commune, afin de pouvoir passer la dernière écriture comptable relative au budget annexe du lotissement des chênes, il est nécessaire de procéder à un virement d'une subvention pour un montant de 153 797.09 € (apurement du déficit) ;
- Columbarium : un devis pour l'acquisition d'un columbarium de 8 cases est proposé : accord de principe mais prix à négocier ;
- Rénovation du local kiné : attribution des lots 4 (plâtrerie) et 5 (électricité) ;
- Eclairage du terrain de foot : l'intervention de Franck Dupouy est reportée à cause d'une erreur de fourniture. Le choix d'un équipement à LED sur le terrain d'honneur est à l'étude ;
- Lotissement des mûriers : le bureau d'études rencontré ce matin propose une première ébauche de lotissement avec 10 lots + 1 macro lot pour le Toit de Gascogne : proposition à affiner avec l'ajout d'un ou deux lot(s) supplémentaire(s) ;
- Remerciements : de la part de la famille d'Alain Blanc

Ainsi délibéré le 29 novembre 2021